

ACTION CIVIQUE NON-VIOLENTE

N° 14

JUIN 1962 - SECRÉTARIAT: MARIE FAUGERON, 106, RUE SADI-CARNOT, VANVES SEINES - C.C.P.: M. LEFEUVRE, 82.48.07, PARIS
ABONNEMENT: UN AN 5 NF - ÉTRANGER 7 NF - COMMANDES PAR CINQ EXEMPLAIRES POUR DIFFUSION: 0,30 L'EXEMPLAIRE

0,50 NF

Réfractaires à l'armée? ou à la guerre?

Rappelons d'abord les données et le sens de notre engagement dans l'action.

Depuis l'échec des pourparlers de Melun, un grand nombre de jeunes mobilisés entraient dans l'armée avec la conviction que ce qui leur était demandé au nom du devoir militaire, était inutile et d'une légitimité pour le moins contestable.

Un nombre limité mais croissant allait jusqu'au refus. Les uns mettaient l'accent sur le refus de l'arbitraire, des exactions et des tortures, d'autres mettaient en cause la « pacification » dans son ensemble, d'autres enfin s'opposaient au principe même de la guerre et de l'armée. Pour tous, le refus de l'habit militaire était une exigence de conscience, du moins tant que durait la guerre d'Algérie.

La loi édictée et appliquée au nom du peuple français, donc de chacun de nous, reconnaissait pratiquement à n'importe qui le droit de proclamer publiquement la guerre d'Algérie, criminelle et absurde, c'est-à-dire contraire à sa conscience d'homme et de citoyen. La même loi obligeait non seulement les soldats de métier mais tous les jeunes Français à faire cette guerre.

Une issue positive

Dans cette situation, l'objection de conscience ne relevait plus seulement d'une morale individuelle spécialement exigeante, elle avait une dimension civique. Tous ceux qui dénonçaient les véritables données du problème algérien, si mal connues des Français, devaient se sentir particulièrement solidaires et responsables de tous ces objetteurs.

Il fallait leur offrir une issue constructive car il ne suffit pas de refuser la guerre pour construire la paix. Une action commune ne

peut pas s'établir uniquement sur du négatif, sur une haine, une opposition, ou une condamnation communes. Il faut inventer un contenu positif commun pour traduire cette opposition.

Un service civil de réconciliation, sur les lieux mêmes du conflit, permettait à la fois de résoudre le problème de conscience des jeunes et d'apporter un élément positif à la solution du problème algérien, dont aucun Français n'a le droit de se désintéresser.

Nouvel engagement

Après le cessez-le-feu, le service civil reste tout aussi nécessaire et tout aussi valable. Mais dans la mesure où les militaires ont officiellement un rôle de tampon, d'arbitre et de maintien de l'ordre entre musulmans et Européens, l'objection à l'armée n'a plus la même racine dans la conscience civique.

La tâche fixée à l'armée en Algérie est reconnue valable et même indispensable par tous les Français. On ne peut plus leur reprocher d'y envoyer leurs enfants. Sur ce point, notre action ne peut plus avoir la même signification. Nos réfractai-

res avaient adopté une attitude commune pour la durée de la guerre d'Algérie. Chacun peut et doit désormais reconsiderer le problème en toute liberté. Une décision libre, solide et vraie, suppose la conviction que le moyen choisi et l'engagement pris ont une valeur en soi et réalisent déjà la vérité recherchée en dehors même du but poursuivi et des conséquences attendues. C'est aussi le seul moyen de se prémunir contre les déceptions toujours possibles. Enfin, un engagement est d'autant plus fort qu'il est plus précis et mieux défini dans le temps.

La fin et les moyens

Une question reste posée : la force armée est-elle capable d'assurer efficacement avec les moyens qui lui sont propres, la réconciliation et la coopération souhaitées entre les deux communautés ?

Policiers et militaires sont placés devant les exigences concrètes du maintien de l'ordre. Le conflit n'oppose pas une armée à une autre, mais un peuple à un autre ou deux fractions d'un même peuple entre

elles. La guerre moderne n'est plus une affaire entre militaires, elle est toujours une guerre totale.

Il ne s'agit pas d'un adversaire déclaré avec qui on se mesure dans un combat ouvert. Avant le cessez-le-feu, tout musulman qui ne donnait pas des preuves de son opposition au F.L.N. devait être traité comme un ennemi en puissance. Ensuite, la lutte contre l'O.A.S. a mis les Européens dans une situation analogue.

Prendre l'offensive...

Mais contre qui ?

Dans ce genre de conflit, armée et police pourraient avoir une valeur si elles avaient la volonté et le courage d'assurer la protection armée des populations par une attitude purement défensive, sans jamais s'attaquer aux suspects ou aux innocents. Ce serait reconnaître le rôle nécessairement négatif et limité de la défense armée dans la solution des conflits et la construction de la paix.

Quand on leur demande d'apporter elles-mêmes une solution, armée et police, par souci de prendre l'initiative et de vaincre l'adversaire sur son propre terrain, en arrivent fatallement à s'attaquer à l'adversaire virtuel, c'est-à-dire à n'importe qui. Il s'agit alors de prendre en main la population. C'est le règne de l'arbitraire et de

ne sont ni plus efficaces, ni plus acceptables. Ces méthodes ont donné à l'O.A.S. ses meilleures justifications.

Une objection à cette analyse : le terrorisme, bien que violent, injuste, arbitraire et aveugle, a permis aux Algériens musulmans d'obtenir gain de cause. En effet, ils ont obtenu l'indépendance. Mais ils ont dû supporter de très lourds sacrifices pour que la valeur de leur cause apparaisse à travers et malgré l'injustice des moyens. D'autre part, ces moyens injustes, s'ils ne sont pas dénoncés comme tels par leurs auteurs mêmes, n'ont pas fini d'engendrer leurs sinistres effets. En un certain sens, les odieux attentats O.A.S. n'en sont-ils pas déjà un ?

ACTION CIVIQUE NON-VIOLENTE

DEPUIS SIX ANS
QUE CETTE GUERRE DURE...



*“Ce qu'il faut sauver, dans ce genre d'aventure,
Ce n'est pas sa peau,
Mais l'homme que l'on rêve d'être à vingt ans”.*

(Lettre d'un officier à un rappelé).

Volontaires pour un service civil

EN PRISON :

Yves Bel, électronicien, Meulan (Seine-et-Oise).

Caserne d'Aurelle, Marseille (Bouches-du-Rhône).

André Bernard, électricien, de Bordeaux.

L'Etape, Domaine de la Trévaresse, Rognes (B.-du-R.).

Michel Bourgeois, étudiant en théologie, Paris.

D.C.1, C.A.R. 1, Caserne de Limoges, Versailles (S.-et-O.).

André Féret, carreleur, Rouen.

Centre pénitentiaire de Casabianda (Corse).

Christian Fiquet, de Gennevilliers.

L'Etape, Domaine de la Trévaresse, Rognes (B.-du-R.).

Paul Grosz, monteur électricien à Thann.

2-350, Maison d'Arrêt de Fresnes (Seine).

Michel Hanniet, instituteur à Compiègne.

Maison d'Arrêt, 1, rue de la Motte, Rouen (Seine-Maritime).

Marcel Lhadik, étudiant en biologie.

Hôpital Michel-Lévy, Médecine 2, Marseille (B.-du-R.).

Jean Lagrave, de Seine-et-Oise.

L'Etape, Rognes (B.-du-R.).

Alain Larchier, étudiant en électronique, Lyon.

Prison de Montluc, rue Jeanne-Hachette, Lyon (Rhône).

René Nazon, peintre en bâtiment.

L'Etape, Domaine de la Trévaresse, Rognes (Bouches-du-Rhône).

Tony Orengo, équipier de la Cimade.

Sanatorium pénitentiaire de Liancourt (Oise).

Jean Pezet, de Castres, infirmier.

Maison d'Arrêt, 18 bis, Grande-Rue-Saint-Michel, Toulouse (Hte-G.).

Didier Poiraud, étudiant à Angers.

Maison d'Arrêt, Grenoble (Isère).

Eric Pot, de Maubeuge.

Maison d'Arrêt, 18 bis, Grande-Rue-Saint-Michel, Toulouse (H.-G.).

Gilbert Schmitz, de Mulhouse, employé de banque.

Maison d'Arrêt de Strasbourg.

Robert Siméon, typographe, de Paris.

4/100, 26.929, Maison d'Arrêt des Baumettes, Marseille-Mazargues.

Claude Voron, Recherche scientifique.

L'Etape, Rognes (Bouches-du-Rhône).

REFORMES APRES DETENTION :

Pierre Boisgontier, ingénieur agronome.

Jean-Pierre Hémon, cordonnier.

Jack Muir, instituteur.

Victory Savary, étudiant.